

RESTRICTED
Com.Tech./5
23 juillet 1949
FRENCH
ORIGINAL: ENGLISH

RAPPORT EN DATE DU 19 JUILLET 1949
SOU MIS PAR LE COMITE TECHNIQUE A LA COMMISSION DE CONCILIATION

Revue préliminaire
de l'état de certaines orangeries en Israël

Le Comité Technique, après avoir reçu votre télégramme du 28 juin*, accompagné par M. Delbes, expert agricole, a visité un certain nombre d'orangeries des districts de Jaffa et Ramleh le 7 juillet et de la région de Toulkarem le 8 juillet.

Votre télégramme du 7 juillet** est parvenu au Comité Technique à Tel Aviv le 8 juillet, alors que notre première visite à Jaffa et à Ramleh avait eu lieu. Le Comité Technique avait déjà pris des arrangements avec le Gouvernement de l'Egypte et il avait été convenu que M. Delbes, l'expert, continuerait à examiner les dossiers à Tel Aviv avec les fonctionnaires juifs et à visiter les plantations d'orangers dans la région d'Acre.

Le pourcentage des orangeries que nous avons visitées au cours de notre revue s'élève à environ un tiers de toutes les orangeries arabes d'Israël. Cette visite, naturellement, n'a pas revêtu un caractère très poussé si ce n'est dans certains cas.

L'expert est en ce moment occupé à rédiger son rapport qui sera prêt dans quelques jours et vous sera adressé aussitôt avec les observations du Comité Technique.

Le présent rapport aurait sans doute été plus précis si nous avions reçu les plans des orangeries (propriétaires et superficie) que les Israéliens nous ont promis le 8 juillet.

* Transmettant les instructions de la Commission invitant le Comité à entrer en rapport avec les autorités israéliennes en vue d'examiner l'état des orangeries.

** Approuvant l'emploi d'experts par le Comité Technique dans son examen des orangeries et transmettant la demande de renseignements relatifs à la superficie totale des orangeries irriguées et des orangeries détruites par la guerre, émanant du Comité Général (document Com.Gen./SR.20).

Les conclusions de l'expert indiquent qu'une étude détaillée tendant à établir l'étendue de la destruction déterminée (aspect économique) et à estimer l'indemnité due à titre de compensation dans le cas où les plantations ne seraient pas rendues à leurs propriétaires (aspect compensation) nécessiterait (si cette étude devait être terminée dans les deux mois) l'emploi de huit experts neutres travaillant en quatre équipes de deux membres chacune. On pourrait également envisager d'adjoindre à chaque équipe un expert juif et un expert arabe - ce qui porterait à quatre le nombre des membres de chaque équipe.

On trouvera ci-dessous un bref résumé des conclusions:

1. Orangeries arabes visitées	Pourcentage des plantations arabes visitées	Pourcentage des plantations arabes détruites parmi les plantations visitées
Jaffa	30	70
Ramleh	30	50
Acre	70	50
Toulkarem	20	30

Si l'on peut se permettre d'extrapoler en se fondant sur ces chiffres et si l'on admet que la superficie totale des orange-raies arabes effectivement cultivées était de 120.000 dunums avant que n'éclate la guerre, on peut considérer que plus de 60.000 dunums sont à présent détruits. Il est également possible qu'à la fin de la présente saison sèche ce pourcentage de destruction soit de 20 pour 100 plus important et qu'ainsi 70 pour 100 des orange-raies soient détruites.

2. Mesures conservatoires. Environ 25 pour 100 des plantations visitées ont fait l'objet de mesures conservatoires et peuvent être considérées comme sauvées. Ces mesures conservatoires consistent en labours, en irrigations et en l'emploi d'engrais.

Dans certains cas, il ne s'agit pas que de simples mesures conservatoires et l'état dans lequel se trouvaient auparavant certaines de ces plantations d'orangers a été amélioré.

Si ce fait représente une tendance déterminée de la politique

israélienne, la question de l'indemnité finale ou de la reprise par les propriétaires arabes de la gestion de ces orangeries sera rendue plus difficile par suite de l'investissement de travail et de matières auquel procède en ce moment le Gouvernement israélien, ce qui pourrait amener la possibilité de revendications israéliennes à raison de services rendus.

3. Durée des plantations qui ne font l'objet d'aucune mesure conservatoire

Si le sujet ou le tronc primitif de l'oranger est faible et si le sol des plantations est perméable, les plantations qui ne reçoivent pas de soins seront complètement desséchées pour la fin de 1949. Par contre, si l'estoc de l'arbre est fort et le sol moins perméable, les plantations pourraient probablement survivre, sans soins, jusqu'en 1950.

4. Possibilités de remise en état

Les possibilités de remise en état des orangeries sont très restreintes à l'heure actuelle, par suite du grand nombre d'installations hydrauliques détruites et du manque de main d'oeuvre qualifiée.

Le Gouvernement israélien a promis d'établir en faveur du Comité Technique pour le 20 juillet 1949, un bref rapport sur le sujet des plantations détruites. Il fournira également un rapport plus détaillé dans les deux mois. Nous espérons recevoir en même temps le plan israélien détaillé des plantations arabes par îlot et par propriétaire. Le Comité Technique considère ce plan comme un point de départ important en vue d'une étude poussée des orangeries arabes.

(s.) Herbert Kunde
Jean Lucas
Rifki Zorlu

COMITE TECHNIQUE